



La prise en compte des mutations induites par la transition écologique dans les formations professionnelles initiales

Synthèse du rapport n° 1

Septembre 2014

Nathalie BEAUPÈRE • Chantal LABRUYÈRE • Jennifer WENDLING

Avec la collaboration de

Françoise DAUTY • Céline FLORIANI • Michèle MENABREAZ

ÉTAT DES LIEUX DE LA PRISE EN COMPTE DES MUTATIONS INDUITES PAR LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE VERTE DANS LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES

SYNTHÈSE

Les travaux du « Plan national de mobilisation pour les emplois et les métiers dans l'économie verte » concluaient dès 2010 au besoin d'un effort considérable de rénovation des formations initiales et continues pour y introduire les postures, gestes techniques, connaissances et compétences nécessités par la transition écologique vers une économie verte ou durable. Cette rénovation des formations suppose dans nombre de cas une actualisation du contenu des référentiels des diplômes eux-mêmes, voire la création de nouveaux diplômes lorsque de nouveaux métiers émergent. Or la liste et le contenu des diplômes font l'objet de révisions régulières pour tenir compte des différentes évolutions (technologiques, organisationnelles, réglementaires etc.) qui ne cessent d'impacter le contenu des emplois et l'exercice des métiers. Cette actualisation est de la responsabilité des ministères certificateurs¹, via leurs commissions professionnelles consultatives (CPC), mais aussi des établissements d'enseignement supérieur (sous contrôle de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur - AERES), des écoles d'ingénieurs (sous contrôle de la Commission des titres d'ingénieurs - CTI), des branches professionnelles (Certificat de qualification professionnelle - CQP).

Le ministère en charge de l'écologie (MEDDE - Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie) a donc souhaité prendre la mesure de l'effort d'adaptation à la transition écologique des formations que les principaux ministères certificateurs ont fait ces dernières années à l'occasion du processus d'actualisation de leur offre de diplômes, en commençant par les diplômes de l'enseignement professionnel du Ministère de l'éducation nationale, compte tenu de la place prépondérante qu'ils tiennent dans la formation professionnelle initiale.

Réalisée en 2013-2014 par le Céreq, l'étude dont il est rendu compte ici vise à éclairer la place du développement durable dans les diplômes de l'enseignement professionnel, rénovés ou créés depuis le Grenelle de l'environnement en 2007. Il est aussi nécessaire de souligner que ce travail est focalisé sur l'analyse des référentiels de diplômes, et ne vise pas à décrire ce qui se passe réellement sur le terrain, au niveau des contenus de formation eux-mêmes : il n'était pas envisagé dans le cadre de ce travail de prendre en compte l'ensemble de la documentation pédagogique, élaborée par les corps d'inspection, pour orienter le travail des enseignants, ni d'exploiter les sujets d'examen, dont le choix constitue souvent pour les enseignants un repère pour la formation². Il est également important de préciser que si la transition écologique et sa traduction dans les référentiels de diplôme est au cœur de ce travail, concrètement c'est le terme développement durable qui est mentionné dans les textes

¹ Le ministère de l'Éducation nationale, les ministères du Travail, des Affaires sociales, de la Jeunesse et des sports et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

² Comme le souligne un représentant de la DGESCO dans une CPC du BTP, en 2011 (voir plus loin)

des référentiels. Loin d'être anodine la sémantique révèle l'évolution de l'appropriation de cette problématique par les acteurs qui débattent et rédigent les référentiels des diplômes.

Encadré 1. Développement durable, transition écologique et transition énergétique

« Lorsque l'on parle de développement durable et de transition écologique, il y a convergence. L'objectif de la transition écologique est de permettre le développement durable/soutenable.

Le développement durable fait référence à un développement de nos sociétés que la planète peut supporter sur le long terme : aujourd'hui, nos modèles de croissance ne sont pas tenables au vu des ressources et limites de la planète, il faut donc passer par une transition pour refonder nos modèles et aboutir à un développement durable.

La transition énergétique constitue l'une des composantes de la transition écologique. Elle traduit le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles à une société plus sobre en énergie et faiblement carbonée. Un tel changement de modèle énergétique suppose de travailler à la fois sur les économies d'énergie et sur l'évolution du mix énergétique, avec une part accrue des énergies renouvelables. »

Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

*« Le développement durable est un développement qui s'efforce de répondre aux besoins présents sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs »
© Rapport Brundtland, ONU, 1987*

« Les trois piliers du développement durable sont :

- le pilier économique qui doit être productif c'est-à-dire générer des profits*
- le pilier social qui doit assurer à toute la population un niveau de vie acceptable*
- le pilier environnemental qui doit tendre au respect de l'espace exploité et des ressources. »*

Source ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)

La première étape de ce chantier pluriannuel a été consacrée aux 164 diplômes professionnels actifs du ministère de l'éducation nationale, créés ou rénovés entre 2007 et 2013 par les 14 commissions professionnelles consultatives (CPC, sectorisées) qui ont la charge de l'actualisation de l'offre de certifications professionnelles, du niveau V (CAP /BEP) à III (BTS).

Pour faciliter l'identification des items relatifs à la prise en compte de la transition vers l'économie verte, une première étape du travail a consisté à constituer une liste de mots clés significatifs de la transition écologique, organisée en différents registres (cf. annexe), puis à paramétrer un logiciel *ad hoc* d'identification, pour opérer le repérage de ces mots clés dans l'ensemble du corpus retenu. Ce corpus est constitué des textes des 164 référentiels de diplômes, dans lesquels sont décrits les activités, savoirs et compétences des futurs diplômés, ainsi que des 172 comptes rendus des séances des 14 CPC tenues entre 2007 et 2013.

La liste de mots clés distingue cinq registres de vocabulaire : un lexique relatif à la protection de l'environnement ; un lexique relatif aux ressources naturelles ; un lexique relatif à l'économie circulaire, un lexique relatif à la transition écologique ; un lexique relatif à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Le logiciel *ad hoc* et les lexiques construits permettent d'isoler les références

au développement durable dans les textes. Mais les extraits ne renvoient pas aux mêmes exigences ou aux mêmes motifs justifiant l'intégration de la transition écologique dans les référentiels.

A partir des résultats du repérage automatique des mots clefs dans le corpus des textes, l'analyse a donc consisté à contextualiser l'apparition des mots clés et a permis d'élaborer des tableaux par diplôme, selon que ces mots clés relèvent d'un motif réglementaire, économique, technologique, de préservation de l'environnement ou de RSE. Ces tableaux par diplômes sont la base de l'analyse par CPC qui a donné lieu à la production de 18 fiches de synthèses, cœur du rapport d'étude final, (une par CPC plus la création de 5 fiches pour les différentes sous-commissions de la 3^{ème} CPC).

Encadré 2. Une analyse qui privilégie les registres d'usage des mots clés

Les mots clés significatifs retenus pour identifier la prise en compte de la transition écologique dans les référentiels relèvent de 5 registres lexicaux, généralement utilisés par le CGDD et le SOeS dans les travaux relatifs à la formation. Les traitements opérés sur les corpus montrent que certains lexiques sont plus présents que d'autres. Ainsi, le vocabulaire relatif à l'économie circulaire est globalement peu usité, tandis que le vocabulaire relatif à l'environnement lato sensu est très présent.

Pour l'analyse il était important de se détacher de cette classification initiale des mots clés, qui aurait principalement montré que le lexique de la préservation de l'environnement, qui compte le plus de mots, est majoritaire dans les référentiels.

La grille d'analyse proposée repose donc sur une approche qui considère les registres d'usage et les motifs d'intégration des mots clés dans les textes. Cette lecture privilégie le contexte dans lequel le mot clé apparaît et rend plus opérationnel cet état des lieux. Elle permet surtout de dépasser la description et suggère des pistes de réflexion sur la manière dont la transition écologique est traduite dans les textes des référentiels de diplômes. Ces registres d'usage relèvent de la réglementation, de l'économie, de la technologie, de la préservation de l'environnement et de la responsabilité sociale des employeurs (RSE).

La synthèse proposée ici en reprend les principaux enseignements tirés d'une lecture transversale des 18 fiches, orientée par trois types d'interrogations : peut-on identifier des CPC plus ou moins avancées dans la prise en compte de la transition écologique ? Quelles sont les dimensions du développement durable les plus présentes dans les référentiels ? Peut-on illustrer, à partir de quelques exemples de diplômes, la déclinaison des problématiques du développement durable dans les différentes parties du référentiel, autrement que par la répétition de formules génériques ?

1. L'INTEGRATION DES THEMATIQUES DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES CPC

La réorganisation des CPC en mai 2007 a réduit le nombre de CPC (passé de 17 à 14), en élargissant le périmètre de compétences de certaines d'entre elles, pour mieux équilibrer la charge de travail de chacune. Ce mouvement a pu se traduire, dans quelques cas, par une moindre cohérence sectorielle des diplômes traités au sein d'une même CPC. Cette relative hétérogénéité de certaines CPC, qui se traduit par la coexistence, en leur sein, de représentants de branches professionnelles dont l'activité

est très diversement impactée par le développement durable, peut rendre l'analyse par CPC peu pertinente dans quelques cas.

Certaines CPC sont particulièrement sensibles à la prise en compte de la transition écologique, et ont intégré les problématiques du développement durable dans leurs référentiels car elles représentent un enjeu pour les professionnels ; leurs diplômes renvoient d'ailleurs plus souvent à des métiers verts ou verdissants tels qu'ils sont identifiés et décrits par l'observatoire du CGDD³. D'autres CPC semblent moins directement concernées, mais s'inscrivent dans une démarche de respect de l'environnement et de prise en compte de cette nouvelle donne. Elles s'appliquent à traduire les préoccupations de la transition écologique dans leurs diplômes - via le développement durable -, dans un contexte réglementaire en évolution. Enfin quelques CPC font une référence discrète au développement durable, dans une acception qui décrit principalement l'adoption de « gestes verts », comme le tri sélectif des déchets.

➤ Les CPC où la transition écologique est un enjeu pour les activités professionnelles

Quatre CPC se distinguent particulièrement sur ce registre, les 3^{ème} (Métallurgie), 5^{ème} (Bâtiment et travaux publics), 6^{ème} CPC (Chimie, bio-industrie, environnement) et 10^{ème} CPC (Bois et dérivés). Dans leurs référentiels, bien que l'item développement durable ne soit pas toujours énoncé explicitement il est très prégnant, notamment dans les mentions concernant la protection de l'environnement. L'efficacité énergétique, le travail sur les matériaux, ou encore le recyclage, sont communs à tous les diplômes qui soulignent la nécessité de prendre en compte « les contraintes environnementales » (formulation propre aux référentiels de la 5^{ème} CPC⁴). De nombreux néologismes formés à partir du préfixe éco traduisent également les préoccupations écologiques : éco-construction, éco-conception, éco-gestion, éco-gestes, ...

La transition écologique est d'autant plus prégnante qu'elle s'impose aux professionnels de ces CPC comme une donnée de contexte de travail, d'où sans doute le terme « contrainte », qui rend compte de la manière dont les activités des professionnels s'inscrivent dans des cadres réglementaires - où la protection de l'environnement tient une place importante. La prise en compte de la transition écologique pour les diplômes couverts par ces CPC est incontournable puisque nombre de ces diplômes visent des métiers qualifiés de verdissants ou verts⁵ – liés par exemple à la dépollution ou à l'installation de systèmes d'énergies renouvelables dans les bâtiments.

Plusieurs extraits illustrent les références à la transition écologique dans les textes des diplômes. Par exemple, dans les diplômes du bâtiment les démarches qualité impliquent de respecter les normes et préconisations des labels (Bâtiments de basse consommation - BBC, Haute qualité environnementale - HQE, ...) décrits dans les savoirs associés des référentiels. Dans Les référentiels de la 6^{ème} CPC l'accent est mis sur les risques environnementaux.

³ Cf. Liste des codes ROME verts et verdissants, p.17 et 18 in Rapport d'activités 2013 de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte, MEDDE-CGDD, février 2014 <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>

⁴ Cf par exemple le Référentiel d'activités professionnelles (RAP) du BEP Topographie : « Les contraintes environnementales et paysagères sont prises en compte ».

⁵ Cf. Liste des codes ROME verts et verdissants, p.17 et 18 in Rapport d'activités 2013 de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte, MEDDE-CGDD, février 2014 <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>

« S3.6 – démarche de haute qualité environnementale (HQE)

Objectifs de la démarche de haute qualité environnementale (HQE) :

Ecoconstruction :

– Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat.

– Choix intégré des procédés, systèmes et produits de construction

– Chantiers à faibles nuisances

Ecogestion :

– Gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets d'activité, de l'entretien et de la maintenance. »

(cf. Savoirs associés 3-Confort de l'habitat du BP Maçon)

« C Santé et Sécurité au Travail et respect de l'environnement :

N° C21 Contribuer à l'élaboration des mesures de prévention, de protection et de maîtrise de la qualité durable de l'environnement

Dossier de fabrication : consignes de sécurité, procédure de gestion des déchets ...

Résultats attendus

Les mesures proposées sont cohérentes et améliorent efficacement les conditions générales de prévention, de protection des risques professionnels et de maîtrise de la qualité durable de l'environnement. »

(cf. référentiel d'activités professionnelles in Fonction C-Prévention des risques professionnels et environnementaux du Bac Pro Plastiques et composites)

➤ **Les CPC où la transition écologique est plus ou moins intégrée dans les contextes de travail**

Certains référentiels intègrent des références au développement durable pour traduire leurs préoccupations liées à la transition écologique, alors que les activités des professionnels influent plus ou moins directement sur l'environnement. Sur les cinq CPC qui sont dans ce cas, quatre sont relativement homogènes du point de vue du périmètre des activités professionnelles représentées (la CPC Alimentation-7^{ème}, la CPC Métiers de la mode et industries connexes-8^{ème}, la CPC Arts appliqués-13^{ème} et la CPC Tourisme- 17^{ème}), alors que la CPC Transport-logistique, sécurité et autres activités- 11^{ème} couvre un périmètre assez hétérogène. Si la référence au développement durable est fréquente pour les diplômes des CPC du groupe précédent, pour les 7^{ème}, 8^{ème}, 13^{ème} et 17^{ème} la transition écologique n'est pas un dénominateur commun. Les références aux trois piliers du développement durable tendent plutôt à distinguer les diplômes au sein d'une même CPC, selon qu'elles apparaissent ou non dans les textes des référentiels. Parfois la mention du développement durable renvoie à une préoccupation de qualité, au respect de règles internationales ou à l'évolution des demandes des consommateurs. C'est notamment le cas pour les 7^{ème}, 8^{ème} et 17^{ème} CPC dont certains référentiels de diplôme mentionnent que sur des marchés concurrentiels, afficher une préférence pour des produits éco-labellisés participe de la démarche qualité, comme pour le BTS *Tourisme* ou le BEP *Restauration*.

« 4. Le montage d'une prestation touristique

Il s'agit de mettre en œuvre une démarche rigoureuse afin de créer un produit répondant à la demande du client et de proposer un prix qui est compatible avec les contraintes stratégiques, commerciales, organisationnelles et financières présentées supra. Les dimensions éthique (par exemple, sur la lutte contre l'exploitation des êtres humains, en particulier les enfants) et durable (impact écologique de la mise en œuvre de la prestation) doivent être prises en compte. »

(cf. Savoirs associés Tourisme et territoire BTS Tourisme)

« PÔLE N°5 : DÉMARCHE QUALITÉ EN RESTAURATION

C5-1. APPLIQUER la démarche qualité

C5-1.3 Intégrer les dimensions liées à l'environnement et développement durable dans sa pratique professionnelle

Conditions de réalisation et de mise en situation professionnelle en fonction des concepts de restauration

Procédures, consignes, documents relatifs au développement durable

Produits (denrées) certifiés

Signes et sigles officiels de qualité (Bio...)

Labels et certifications (Haute Qualité Environnementale, Ecocert, ...)

Energies, fluides

Produits d'entretien (bio, ...)

Critères et indicateurs de performance

Pertinence de l'utilisation raisonnée et adaptée des énergies, des fluides et des produits d'entretien

*Respect des règles de recyclage des emballages, de gestion des déchets Conformité du tri sélectif»
(cf. Référentiel de certification Pôle n° 5 démarche qualité en restauration BEP Restauration)*

La transition écologique n'est donc pas évoquée de manière homogène dans les diplômes d'une même CPC de ce groupe. Chaque diplôme tend à s'approprier et à traduire dans ses termes et ses activités les préoccupations de la transition écologique, le plus souvent dans le référentiel de certification et les savoirs associés. L'appropriation de cette problématique semble donc davantage liée ici aux préoccupations des professionnels de tel ou tel sous-domaine professionnel particulier, ou de tel niveau de qualification, qu'aux préoccupations de l'ensemble de la CPC. Ainsi, dans la 8^{ème} CPC (Métiers de la mode et industries connexes) les diplômes de blanchisserie insistent sur les risques environnementaux, l'évacuation des déchets, le traitement des effluents, quand d'autres diplômes font une référence plus générale à l'environnement (CAP *Métiers de la mode, vêtement tailleur* par exemple).

Mais les dates de rénovation expliquent sans doute également pour partie l'hétérogénéité des références au développement durable ; par exemple dans la 17^{ème} CPC sur les 6 diplômes rénovés ou créés, c'est dans la Mention complémentaire *Accueil réception* rénovée en 2008 - à la différence des autres rénovés entre 2011 et 2012 - que les références au développement durable sont les moins nombreuses.

Dans ce groupe, les CPC s'approprient donc les préoccupations de la transition écologique et les traduisent d'une manière concrète dans les référentiels, mais avec une homogénéité moindre que pour le premier groupe, du fait d'impacts très variables des différents métiers sur l'environnement.

Encadré 3. Une lecture chronologique

Au fil des années on constate une meilleure prise en compte du développement durable dans les référentiels. En effet, depuis le Grenelle de l'environnement en 2007, de nombreux diplômes ont intégré les trois piliers du développement durable dans leurs référentiels. Par exemple, des modules spécifiques au développement durable et à ses enjeux sont déclinés dans les savoirs associés - outre le module PSE introduit en 2009 dans les Bac Pro.

Si le pilier environnemental est le plus fréquemment évoqué, le pilier économique - et son versant écologique, les deux étant souvent liés - s'affiche également dans les référentiels des diplômes les plus récemment rénovés (souvent à partir de 2010). Le pilier sociétal - et sa traduction en RSE - est globalement moins présent, bien qu'il apparaisse dans les diplômes de niveau IV et plus encore dans les BTS qui peuvent destiner à des fonctions de gestion et de management. Les

préoccupations liées au développement durable sont donc progressivement appropriées et traduites dans différents registres - dont le registre technologique – dans les référentiels. Dans les comptes rendus des CPC, les échanges concernant le développement durable sont aussi plus nombreux et en 2013, un représentant du MEDDE est présent dans la quasi-totalité des réunions plénières des CPC.

➤ **Une évocation du développement durable principalement traduite par des « gestes verts »**

Certaines CPC font une référence plus « discrète » à la transition écologique et l'intègrent dans une acception de type « gestes verts » dans les référentiels des diplômes qu'elles gèrent, c'est le cas notamment des 12^{ème} (Communication graphique et audiovisuel), 15^{ème} (Commercialisation et distribution), 16^{ème} (Services administratifs et financiers), 19^{ème} (Coiffure, esthétique et services connexes) et 20^{ème} CPC (Secteur sanitaire et social médico-social).

De fait, les métiers et codes ROME visés par les diplômes de ces CPC sont d'une manière générale plus éloignés des questions environnementales. Dans ces diplômes, l'intégration et la description de tâches et/ou de savoirs associés relatifs au développement durable sont globalement moins prégnantes et moins explicites, que pour les CPC pour lesquelles l'environnement présente un enjeu direct (3^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 10^{ème} CPC).

A quelques exceptions près - comme le CAP Gardien d'immeuble dont les activités sont pour certaines inscrites dans les codes ROME verts ou verdissants du rapport annuel de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (op. cit.) - les référentiels mentionnent principalement les « gestes verts » qui peuvent être inclus dans les pratiques professionnelles. Pour les diplômes de ces CPC le développement durable est principalement évoqué à travers le module PSE (Prévention santé environnement) des BEP et Bac Pro, et le tri sélectif des déchets.

Le BTS en économie sociale familiale présente quant à lui la particularité d'intégrer largement des savoirs qui relèvent du développement durable, dans la mesure où l'une des missions des diplômés, affichée dans la définition même du diplôme, est d'accompagner les personnes et les familles à intégrer cette préoccupation dans leur vie quotidienne.

« Il [le titulaire du BTS ESF] met ses compétences scientifiques, techniques, méthodologiques au service de différents publics, d'usagers, de consommateurs, de clients et de professionnels. Il participe ainsi à l'impulsion des évolutions de comportements individuels ou collectifs, dans un contexte de développement durable. »
(cf. définition du diplôme du BTS Economie sociale familiale)

Encadré 4. Une lecture par niveau de qualification

Les diplômes étudiés dans les différentes CPC vont des niveaux V à III, la palette des niveaux est donc relativement large et permettrait une analyse par niveau de diplôme. Mais il apparaît que l'intégration du développement durable dans les référentiels est moins dépendant du niveau de qualification que de la spécialité. Si le niveau de qualification n'est pas une clé d'entrée pour comprendre la place du développement durable dans les référentiels, il n'empêche qu'une progression s'observe de fait dans les spécialités quand elles se déclinent en niveau de qualification allant de V à III : on constate notamment que l'acception du développement durable est plus large au niveau III (ou le pilier RSE est plus présent) qu'au niveau V où les préoccupations strictement environnementales prédominent. On doit signaler également une grande

homogénéité de traitement des questions de développement durable au niveau des baccalauréats professionnels, avec l'instauration d'un module Prévention Santé Environnement (PSE) qui intègre des enseignements relatifs au développement durable et prévoit l'évaluation des élèves sur cette question. Mais on ne retrouve pas cette homogénéité dans les autres diplômes de niveau IV (BP, BMA). Force est de constater que le contenu des référentiels est plus marqué par les domaines d'activités économiques du champ de la CPC et de ses membres que par un souci d'uniformiser le contenu des diplômes en termes de développement durable pour un niveau donné de formation.

2. QUALIFICATION DE L'APPROPRIATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE AU SEIN DES DIPLOMES

Le logiciel *ad hoc* et les lexiques construits permettent d'isoler dans les textes les références au développement durable, mais les extraits ne renvoient pas aux mêmes exigences ou au même souci motivant l'intégration de la transition écologique dans les référentiels.

Cinq registres différents se dégagent donc à la lecture du corpus, qui ont permis de classer les extraits surlignés selon que l'évocation du développement durable renvoie à des dispositions réglementaires, à une dimension économique, à des questions et/ou des innovations technologiques, à la volonté de contribuer à la préservation de l'environnement, ou à la prise en compte de la dimension sociale du développement durable à travers des références à la RSE.

Si cette grille de lecture permet d'éclairer le contexte de référence et ce qui a pu motiver l'introduction du développement durable dans les référentiels, il importe de souligner qu'entre ces registres les frontières sont poreuses. Ces cinq registres sont interdépendants et bien souvent des extraits de référentiel inscrits dans une dimension réglementaire peuvent également renvoyer à une préoccupation économique ou environnementale *lato sensu*.

➤ La référence à la réglementation, un dénominateur commun de la majorité des diplômes

Réglementation : sont classés dans ce registre l'ensemble des extraits faisant explicitement référence à un cadre réglementaire qui s'impose aux entreprises (ou dans certains registres aux particuliers). La réglementation peut renvoyer à différents niveaux de gouvernance, elle peut par exemple découler des engagements internationaux de la France (Protocole de Kyoto, Sommet de Johannesburg, ...), des orientations européennes (Paquet Climat- énergie, Directives de l'Union européenne,...) ou des orientations nationales (Loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique française, Grenelle de l'environnement, ...), voire de politiques territoriales ou de branches professionnelles spécifiques. Certaines CPC⁶ peuvent directement faire référence à des textes législatifs tels que le code de l'environnement qui regroupe des textes juridiques relatifs au droit de l'environnement.
Dans l'ensemble des fiches de synthèse par CPC la réglementation en matière de protection de l'environnement est associée aux règles d'hygiène, de santé, de sécurité au travail.

Tous les référentiels mentionnent a minima que les candidats aux diplômes préparés doivent connaître et respecter les réglementations en vigueur en matière d'environnement dans leurs activités professionnelles. Ainsi la référence au développement durable est très souvent introduite par

⁶ 3^{ème} CPC Métallurgie (sous-commission Travail des métaux et la sous-commission Automobile, matériel agricole et de travaux publics), la 6^{ème} CPC Chimie, bio-industrie, environnement et la 7^{ème} CPC Alimentation

une entrée réglementaire dans les textes du corpus étudié, avec des formules génériques que l'on retrouve dans un grand nombre de définition de diplôme comme « *exerce son activité dans le respect des règles de prévention des risques professionnels, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement* ». Les référentiels d'activités comme les référentiels de certification soulignent la prise en compte du cadre normatif issu des préconisations internationales, nationales ou propres à certaines branches d'activités dans lesquels les diplômés vont s'inscrire. Traduits en tâches, en compétences ou encore en savoirs associés, les cadres réglementaires mentionnant le développement durable vont des « gestes verts » - comme le tri des déchets - au respect des normes environnementales - comme la norme ISO 14001- selon les spécificités et exigences des secteurs d'activités. Certaines CPC soulignent également que les entreprises produisent leurs propres normes et règlements en matière de respect de l'environnement. Mais les références de ce type ont été classées, dans notre analyse, plutôt sous le registre de la préservation de l'environnement et de la RSE (voir plus loin) qui renvoie aux démarches volontaires des entreprises ou de certains groupes professionnels.

➤ **Des contraintes ou nécessités économiques**

Economie : sont classés dans ce registre les extraits qui suggèrent ou parfois mentionnent explicitement que les entreprises ont un intérêt économique (en termes de réduction de coûts de production, de positionnement sur un marché concurrentiel, de développement de nouveaux produits etc.) à lier certaines activités ou compétences au registre du développement durable. A titre d'exemple, le fait d'inciter dans les référentiels à privilégier l'achat de produits locaux ou éco-labellisés est une démarche économique autant qu'environnementale. Il en est attendu en effet à la fois la réduction de certains coûts (sur les approvisionnements par exemple) et un bénéfice d'image au niveau de la vente du produit final. Les références à l'économie d'énergie sont également inscrites dans cette dimension car l'objectif principal est bien souvent de diminuer le coût de l'énergie pour l'entreprise. Mais le fait d'afficher un souci de réduction de consommation d'énergie peut être aussi lié à l'image de l'entreprise et au fait qu'elle préserve ses intérêts, ceux de ses clients et de l'environnement.

Quand les références au développement durable s'inscrivent dans une perspective économique, il s'agit bien souvent de souligner les choix opérés par l'entreprise en matière de consommation d'énergie ou d'achats de matière première. Certains référentiels de diplôme insistent sur le fait que les candidats doivent connaître les différents labels qualités des produits et privilégier ceux qui ont un impact écologique moindre.

« Approvisionnement

Gestion des matières premières, des produits intermédiaires et consommables

Participer à la politique d'approvisionnement dans le cadre d'une démarche éco-responsable

Résultats attendus

Tendre vers des achats au meilleur rapport qualité/prix et éco-responsable (achat de produits locaux) »

(cf. référentiel d'activités professionnelles fonction 1 Approvisionnement gestion des matières premières ... du BP Boulanger)

Il importe de souligner que dans nombre de diplômes la dimension économique du développement durable se traduit par les économies d'énergie, qui se révèlent favorables à l'environnement et présentent également un intérêt financier pour les entreprises. La dimension économique du

développement durable, qui souvent fait converger les intérêts environnementaux et les intérêts économiques de l'entreprise, favorise l'introduction de pratiques et comportements respectueux de l'environnement. Certaines spécialités de formation et certaines CPC sont plus sensibilisées que d'autres à ces questions. De même les diplômés de niveau III, voire certains de niveau IV, développent plus souvent cette dimension économique du développement durable, puisque les futurs diplômés seront amenés à occuper des postes qui comportent une part de gestion (d'entreprise, des achats, du personnel, etc.). En conclusion, si la dimension réglementaire du développement durable est présente dans la quasi-totalité des référentiels, la dimension économique l'est moins systématiquement et dépend plus des niveaux de diplômés.

➤ Des questions ou innovations technologiques

Technologie : sont classés dans ce registre les items relatifs à l'ensemble des moyens ou techniques dont le but est de diminuer les impacts négatifs sur l'environnement. A titre d'exemple, des équipements, des techniques et des solutions technologiques peuvent être mis en place pour réduire les émissions de polluants. Certaines formations vont ainsi explicitement privilégier l'enseignement de techniques inscrites dans une démarche environnementale (dans le bâtiment par exemple), d'autres vont inciter à l'utilisation de produits recyclables ou encore encourager les innovations technologiques pour diminuer l'empreinte carbone de leurs activités. Sont classées dans cette dimension technologique les références aux procédés technologiques ou de fabrication, aux outils, aux innovations qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable – par exemple compostage, éco-conception, éco-construction, etc.

Certains référentiels évoquent explicitement les enjeux auxquels sont confrontés les métiers couverts par le champ de leur CPC en termes d'innovations technologiques liées au développement durable. Ainsi les CPC de la métallurgie, du bâtiment et des travaux publics ou encore de la chimie, bio-industrie, environnement soulignent les évolutions des technologies liées à la transition écologique qui impactent les métiers, les compétences et connaissances attendues des futurs diplômés.

Ainsi, dans un contexte où les éco-constructions ont été encouragées avec des dispositifs d'incitations financières pour les bâtiments labellisés (BBC - Bâtiments basse consommation, HQE – haute qualité environnementale, ...), où les réglementations - en termes d'isolation par exemple - imposent de respecter des niveaux de qualité, les professionnels ont besoin d'être formés aux technologies et aux techniques permettant le respect de ce nouveau contexte. Quelques référentiels et des comptes-rendus de CPC rappellent également que les consommateurs sont aussi en demande de solutions techniques à leurs questions. Les outils et aux procédés technologiques ou de fabrication sont donc évoqués dans l'optique de mieux répondre aux enjeux de la transition écologique.

➤ La préservation de l'environnement

Préservation de l'environnement : Tous les extraits relatifs à l'environnement qui ne renvoient pas explicitement à la réglementation, l'économie, la technologie ou encore à la responsabilité sociale des entreprises sont classés dans ce registre. C'est-à-dire toutes démarches volontaires et pro-actives comme le tri des déchets, l'utilisation de produits ou matériaux écologiques ainsi que le respect des consignes relatives à la sauvegarde de

l'environnement. La mention « développement durable » est classée dans cette rubrique car elle inclut naturellement la notion de préservation de l'environnement, comme le suggèrent toutes les définitions du développement durable, qui insistent sur l'existence des trois piliers qui le constituent (environnemental, économique et social /sociétal).

Ce registre d'analyse est, avec celui de la réglementation, celui où se trouvent classés le plus grand nombre d'items. En effet, la plupart des référentiels contiennent au moins une mention, même très générique, relative à la « protection de l'environnement, ou au « développement durable », fréquente soit dans le référentiel d'activités, soit dans le référentiel de compétences, comme « *tenir compte dans sa pratique professionnelle des dimensions liées à l'environnement et/ou au développement durable* ». Par ailleurs un grand nombre d'items qui peuvent être classés sur le registre économique, comme les économies d'eau, de matières premières, ou d'énergies, ont été également classés sous le registre « protection de l'environnement », car dans de nombreux cas le moteur des changements de pratique relève autant d'une logique économique que d'une logique de participation à la protection de l'environnement - en tant que projet collectif engageant la responsabilité de chacun vis-à-vis des générations futures.

➤ L'évocation latente de la RSE

RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) est définie par la Commission européenne (2011)⁷ comme, « *la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société* :

– *Pour assumer cette responsabilité, il faut respecter législation et conventions collectives*

– *Pour s'en acquitter pleinement, il faut avoir engagé en collaboration étroite avec les parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans les activités commerciales et la stratégie de base* ».

Outre les dimensions sociales et éthiques des activités professionnelles, les références aux conditions de travail sont classées dans ce registre. De plus sont également considérées comme relevant de la RSE les consignes (et règles internes) relatives à la protection de l'environnement quand elles sont initiées par l'entreprise. Plus spécifiquement, la dimension de responsabilité sociétale des entreprises couvre les items tels que le management environnemental, l'investissement socialement responsable, etc. qui font référence à la démarche de développement durable.

Peu de diplômes décrivent explicitement dans leurs référentiels la manière dont peut se traduire la dimension sociale du développement durable. Si l'on peut s'en tenir à une acception large et considérer que l'ensemble des éléments relatifs aux conditions de travail y contribue, il importe de souligner que les réglementations en la matière (notamment en matière de prévention des risques professionnels et d'hygiène et sécurité) sont anciennes et que leur apprentissage figure depuis très longtemps dans les programmes de l'enseignement professionnel. Ce volet de la RSE (respect de la législation et des conventions collectives) ne peut donc être mis en lien avec l'impulsion donnée par les politiques de la transition écologique. Les démarches de préservation de l'environnement initiées par les employeurs, qui relèvent sans aucun doute de leur responsabilité sociétale (voire définition), ont été prioritairement affectées au registre « protection de l'environnement » (et conjointement au

⁷ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-que-la-responsabilite.html>

registre « économique » dans de nombreux cas). Les items relatifs aux responsabilités sociales (qualité du dialogue social notamment) et à l'éthique des entreprises, vis-à-vis de leurs fournisseurs et de leurs clients ont été classés dans le registre RSE.

Plus difficile sans doute à traduire en activités et en savoirs, la RSE est rarement mentionnée comme telle dans les référentiels, mais elle apparaît de manière latente dans le module PSE et de manière affichée dans certains référentiels de diplômes, en particulier au niveau III, en cohérence avec les cibles emploi des candidats. De fait, d'une manière générale, les BTS affichent plus souvent de référence à la RSE que les diplômes de niveau IV et V.

Certains diplômes, inscrivent leurs activités dans le cadre large du respect des engagements internationaux de la France, et de respect de l'éthique comme c'est le cas du BTS Tourisme ou du BTS métiers de la mode vêtement.

« La plupart des entreprises s'engage dans le respect de l'éthique et du développement durable, pour tout ou partie de leur production. Ces nouvelles contraintes doivent être connues des futurs techniciens et ils doivent pouvoir y répondre »
(cf. texte de présentation du BTS métiers de la mode vêtement)

3. DES MENTIONS TRES CONTEXTUALISEES QUI PARLENT AUX PROFESSIONNELS

Alors que de nombreux référentiels se contentent encore d'aborder les questions de la transition écologique à travers des formules génériques, il est intéressant de souligner que dans un certain nombre de cas, notamment dans les diplômes les plus récemment actualisés, un effort particulier a été fait pour préciser - dans les RAP, RC ou encore dans les savoirs associés - la manière dont les élèves sont invités à appréhender le développement durable. Il ne s'agit pas de mettre en exergue ce qui pourrait paraître comme étant de « bonnes pratiques », mais plutôt d'attirer l'attention sur la diversité - voire l'originalité parfois - de présentation des compétences et savoirs relatifs au développement durable. Certains extraits rendent compte de la manière dont la transition écologique est intégrée aux enseignements, via le développement durable pour être mieux traduite dans leurs pratiques professionnelles. Quelques extraits sont donc cités ici - de manière non exhaustive - pour rendre compte de ces références au développement durable.

➤ La 3^{ème} CPC Métallurgie

Trois BTS rénovés en 2013 (*BTS Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle, BTS Conception et réalisation de carrosserie et le BTS Techniques et services en matériels agricoles*) intègrent tout au long de leurs référentiels les différentes dimensions du développement durable. Cette dimension est particulièrement présente dans leurs savoirs associés avec notamment des références aux institutions et organismes concernés (ADEME, DRIRE et INERIS). Un domaine de savoir est spécialement consacré au développement durable et mentionne son concept et ses enjeux. Des notions d'éco conception, d'éco-conduite, d'éco-maintenance, d'éco bilan et aussi d'éco-compostage sont également présents dans ces référentiels.

« • Aspects législatifs et réglementaires en matière de protection de l'environnement et des risques industriels :

- *domaine d'application,*
- *actions élémentaires (Connaître – Maîtriser et Minimiser),*
- *responsabilités.*

- *Les impacts environnementaux de l'industrie.*

- *Les institutions et organismes concernés : Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'environnement (DRIRE), Institut National de l'environnement Industriel et des Risques (INERIS).*

- *Principe d'amélioration continue. »*

(Savoirs associés relatifs à la protection de l'environnement des trois BTS (Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle, Conception et réalisation de carrosserie et Techniques et services en matériels agricoles)

« *S10.1 Le développement durable*

S10.1.1 Concept, enjeux du développement durable

-*Concept.*

-*Enjeux sociétaux, économiques et environnementaux, indicateurs associés.*

-*Principes : Précaution, prévention, responsabilisation.*

S10.1.3 Analyse du cycle de vie

-*Les étapes du cycle de vie d'un produit*

-*Notion d'éco-conception*

-*Notion d'éco-conduite*

-*Notion d'éco-maintenance »*

(Savoirs associés relatifs au développement durable du BTS Techniques et services en matériels agricoles)

Ce traitement identique dans plusieurs diplômes d'une même CPC témoigne d'une modalité de travail habituelle des groupes de production des référentiels, qui reprennent souvent à leur compte les formules élaborées par les groupes précédents⁸.

➤ **La 5^{ème} CPC Bâtiment, travaux publics, matériaux de construction**

Dans cette CPC, le CAP *Marbrier du bâtiment et de la décoration* (2013) et le CAP *Tailleur de pierre* (2013), intègrent un savoir intitulé « *enjeux énergétiques et environnementaux* » qui précise que « *le secteur du bâtiment doit apporter une contribution essentielle à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du Plan Bâtiment issu du Grenelle de l'Environnement* ». Pour répondre à ces objectifs, différents points sont développés :

« *Orientations internationales et nationales sur l'énergie et l'environnement - Domaines d'action dans le cadre du développement durable - Impact environnemental* »

Le BTS *Bâtiment* (2011) se distingue également des autres diplômes de ce corpus avec un savoir consacré aux « *sciences physiques appliquées* », dans lequel l'étudiant est interrogé sur :

« *La vie du matériau : de son origine à son retraitement.*

Les ressources : sous quelles formes ?

Les ressources : pourquoi et comment faut-il les recycler ?

Comment optimiser l'éclairage ?... »

⁸ Cf. à ce sujet l'étude « *Place et rôle des professionnels dans la conception des diplômes professionnels* », Caillaud P. et alii, CPC Document 3 /2011.

➤ La 7^{ème} CPC Alimentation

Dans cette 7^{ème} CPC, les Bacs Pro (*boucher charcutier traiteur, boulanger pâtissier et poissonnier écailler traiteur*) et le *BP Boulanger* – respectivement rénovés en 2009 et 2012 - se distinguent par l'intégration très concrète du développement dans leurs référentiel. En effet, dans le savoir associé consacré à la démarche qualité il est demandé aux candidats de « *définir la notion de développement durable* » et de compléter cette définition en citant des « *exemples appliqués à la profession* ». Cette formulation, qui suggère que les élèves réfléchissent à la traduction opérationnelle du développement dans leurs activités, est également présente dans le référentiel des Bac Pro *Hygiène, propreté, stérilisation* et *Gestion des pollutions et protection de l'environnement* (6^{ème} CPC cf. Savoir associé S1-5 Activités professionnelles et développement durable).

Les Bacs Pro de la 7^{ème} CPC intègrent également un savoir intitulé « *environnement économique, juridique et management de l'entreprise* » qui regroupe les items suivants « *l'organisation, actrice du développement durable* » et « *les politiques de développement durable et leurs enjeux* ».

Le Bac Pro *Poissonnier écailler traiteur* a lui aussi ses spécificités. Le savoir associé 1- *La culture professionnelle* se décline avec un point consacré à « *la ressource halieutique* » dont l'objet est le « *développement durable et son incidence pour les professionnels* ».

➤ La 8^{ème} CPC Métiers de la mode et industries connexes

Cette CPC se démarque par la prise en compte du développement durable dans ses BTS. Dans le RC, la compétence « *concevoir et développer les produits* » du BTS *Métiers de la mode-chaussure et maroquinerie* (2012), il est demandé aux candidats de « *mettre en évidence l'intérêt et les limites d'un sourcing d'achat et d'approvisionnement dans un environnement de développement durable* » et d'« *intégrer l'environnement écologique et éthique dès la conception du produit* ». Un savoir associé intitulé « *Protection de l'environnement et de la personne* » complète cette prise en compte du développement durable dans le référentiel et se décline en « *concept, enjeux et valeurs fondamentales associées* » et « *principe de l'éco-conception* ».

Le BTS *Métiers de la mode - vêtements* (2012) intègre les aspects législatifs, réglementaires, économiques, sociaux, et écologiques à travers une thématique intitulée « *de la fibre au produit* » dont l'objectif est « *d'analyser la chaîne complète d'un produit ... depuis sa conception jusqu'au recyclage en fin de vie ou d'analyser la gestion de l'énergie et des déchets au sein d'une entreprise et son impact environnemental.* »

*
* *
*

La lecture et l'analyse des référentiels et des comptes-rendus de CPC montrent une évolution certaine de la prise en compte de la transition écologique dans les référentiels de diplômes. Finalement, plus que le niveau ce sont les CPC et spécialités de diplômes et le calendrier de révision des diplômes qui déterminent le niveau d'appropriation et de traduction des préoccupations liées à la transition écologique dans les textes. Certaines CPC comptent nombre de métiers verts ou verdissants, tandis que d'autres ont des activités dont l'impact sur l'environnement est moins direct.

Enfin, c'est principalement le pilier environnemental qui s'affiche dans les référentiels, même si l'on observe que les dimensions sociétales, mais surtout économiques, tendent à être plus fréquemment citées ces dernières années.

Annexes

LEXIQUES	MOTS-CLES RETENUS
<p>Lexique de la protection de l'environnement (34 mots) (vert)</p>	<p>Nuisance, Pollution, Polluant, Dépollution, Risque, Assainissement, Décontamination, HQE (Haute qualité environnementale), HQPE , Biodégradable, Sauvegarde, PAE (Plan d'Assurance Environnement) Protection de l'environnement, PPRE (Plan de Protection de l'Environnement) Pesticide, IPCE (Installation classée pour la protection de l'environnement), Génotoxicité, Impact sur l'environnement, Environnement, Environnemental(e), Principe de précaution Isolation, Acoustique, Étanchéité, Thermique, Éco- ; produits phytosanitaires, Intrant, toxicité, Assainissement, Agro-écologie, Agriculture biologique, Exigence environnementale, Contamination</p>
<p>Lexique des ressources naturelles (23 mots) (brun)</p>	<p>Effluent, Biosphère, Écosystème, Biodiversité, Énergie, Énergétique, Renouvelable, Écologique, Ressources naturelles, Faune, Flore, Biotope, Espèces en voie de disparition, Déforestation, Effet de serre, Préservation (de la biodiversité,..), Interdépendance, Utilisation raisonnée, Protection de la forêt, Protection de la nature, Protection de l'eau, Protection des fonds marins, Qualité de l'eau</p>
<p>Lexique de l'économie circulaire (25 mots) (rose)</p>	<p>Déchet, Compostage, Recyclage, Tri, Tri sélectif, Développement durable, Récupération, Retraiter, Économiser, Analyse du cycle de vie, Cycle de vie du produit, Eco-conception, Réduction, Gaspillage, Circuit court, Economie circulaire, Retraitement, Réemploi, Recycler, Recyclé(e), Valorisation des déchets, Ecologie industrielle, Réparation, Réparabilité, Traitement (des déchets, de l'eau).</p>
<p>Lexique de la transition écologique (6 mots) (jaune)</p>	<p>Transition écologique, Transition énergétique, Changement climatique, Réchauffement climatique, Anthropique, Achats exemplaires</p>
<p>Lexique de la responsabilité sociétale des entreprises (13 mots) (bleu)</p>	<p>Conditions de travail, Prévention des risques, ISO 14001, Management environnemental, Éthique, Investissement socialement responsable, Dialogue social, Responsabilité sociale, Responsabilité sociétale, Transparence, fiscalité environnementale, RSE, entreprise citoyenne</p>

GLOSSAIRE

ACV : Analyse du cycle de vie
ADEME : Agence de la maîtrise de l'énergie
BBC : Bâtiment basse consommation
BCP : Base centrale de pilotage
BEP : Brevet d'études professionnelles
BMA : Brevet des métiers d'art
BP : Brevet professionnel
BTP : Bâtiment, travaux publics
BTS : Brevet de technicien supérieur
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
CESF : Conseiller/ère en économie sociale et familiale
CGDD : Commissariat général au développement durable
CPC : Commission professionnelle consultative
CQP : Certification de qualification professionnelle
DGAC : Direction générale de l'aviation civile
DGAS : Direction générale des affaires sociales
DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire
DMA : Diplôme des métiers d'art
DRIRE : Direction régionale de l'industrie de la recherche environnement
ESF : Economie sociale et familiale
HQE : Haute qualité environnementale
HSQPE : Hygiène, sécurité, qualité protection environnement
IA : Inspecteur d'académie
IEN : Inspecteur de l'éducation nationale
IGEN : Inspecteur général de l'Education nationale
INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques
IPR : Inspecteur pédagogique régional
MC : Mention complémentaire
MEDDE : Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie
MEN : Ministère de l'éducation nationale
ONEMEV : Observatoire national des emplois et des métiers de l'économie verte
PAE : Plan d'aménagement d'ensemble
PAQ : Plan d'assurance qualité
PPSPS : Plan particulier de sécurité et de protection de la santé
PSE : Prévention santé environnement
RAP : Référentiel d'activités professionnelles
RC : Référentiel de certification
RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles
ROME : répertoire opérationnel des métiers et des emplois
RSE : responsabilité sociétale des entreprises
SOeS : Service de l'observation et des statistiques

Contacts

Commissariat général au développement durable (CGDD) :

NATHALIE TESSIER

nathalie.tessier@developpement-durable.gouv.fr

Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) :

CHANTAL LABRUYÈRE

labruyere@cereq.fr

•

NATHALIE BEAUPÈRE

nathalie.beaupere@univ-rennes1.fr

Plus d'informations

www.developpement-durable.gouv.fr

www.cereq.fr



Centre d'études
et de recherches — **Céreq**
sur les qualifications